



## Les infirmières dans le service Santé BTP Rouen : une nouvelle organisation des consultations.

Pour les services de santé au travail (SST) le constat est connu : pas assez de médecins et une feuille de route de plus en plus chargée : le changement de braquet exigé par l'Etat. Désormais il n'est plus question de songer à pérenniser le fonctionnement traditionnel. Il faut s'adapter. Accepter des secteurs orphelins est contraire à l'éthique médicale. Abandonner le suivi clinique individuel des salariés est regrettable. Quelles solutions ? Deux grandes pistes sont ouvertes : la multidisciplinarité et ses coopérations techniques pour l'abord de l'environnement de travail et la délégation de tâches pour l'abord individuel en consultation.

Sur ce dernier point, l'arrivée dans les services interentreprises d'**infirmières spécialisées en santé au travail** ouvre des perspectives nouvelles. C'est la solution naturelle, déjà largement pratiquée en médecine hospitalière, à commencer par les services de pointe, courante dans les pays d'Europe du Nord. Il y a donc toutes les raisons de l'accepter en santé au travail. Il n'y a que des avantages à en attendre : les infirmières sont source de compétences nouvelles et les médecins peuvent se recentrer sur leur métier.

Ce qui change : essentiellement l'organisation des consultations périodiques, tous les deux ans ou annuelles en cas de surveillance renforcée (SMR). Ce sont maintenant les infirmières qui assureront ce suivi important toujours en liaison avec le médecin de l'entreprise. Les infirmières reçoivent les salariés en consultation médico-professionnelle et analysent leurs problèmes de santé au travail selon un protocole adapté. Au terme de cette rencontre, elles élaborent leurs conclusions et orientent leur consultant vers le médecin du travail (pour préciser un diagnostic de maladie professionnelle par exemple) ou vers un conseil social ou vers le pôle technique. Dans tous les cas le médecin prend connaissance de ces conclusions écrites. Il les valide et il s'assure du bon suivi du dossier.

Le médecin reçoit personnellement en consultation les salariés qui lui sont adressés par les infirmières, les salariés nouvellement embauchés, en situation de pré-reprise et reprise de travail et surtout, tout salarié ayant fait la demande expresse de le rencontrer. De même les salariés pour lesquels l'entreprise aura fait une demande de consultation motivée (par écrit).

Le développement de cette organisation permettra à chaque médecin de prendre en charge davantage de salariés et d'autre part d'être libérés pour intervenir sur les problèmes spécifiques de santé au travail qui requièrent son expertise. Son rôle est capital pour assurer le bon fonctionnement de son équipe et garantir aux

entreprises un service de qualité dont il reste le premier garant. En cas de problème qui intéresse directement ou indirectement la santé de vos salariés, n'hésitez pas à le contacter.

Le rôle des infirmières ne s'arrête pas là. Elles sont amenées à proposer des services aux entreprises dans le domaine de l'éducation à la santé (hygiène alimentaires, prévention des risques liés aux addictions), de l'adaptation des postes de travail (ergonomie des postes de travail en bureau ...) et aussi d'assurer un meilleur suivi des CHSCT. Ce ne sont que des exemples. Bien d'autres activités pourront être développées toujours en liaison avec les médecins du travail et les acteurs du pôle technique du service.

Une telle conception peut sembler bien nouvelle. Mais il faut cependant avoir à l'esprit que la diminution du nombre des médecins disponibles sera durable et peut-être aussi que leur utilisation n'a pas toujours été optimale dans le passé. L'intégration d'infirmières dans les services de santé au travail est l'occasion d'une mutation qualitative dans une institution qui doit impérativement évoluer. Le retour d'expérience de ce qui déjà en fonctionnement dans le service est largement positif. Santé BTP Rouen entend bien ainsi aborder l'avenir avec des propositions modernes bien adaptées aux vrais besoins des entreprises du BTP et au service de leurs collaborateurs.